

2008/8664 - AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance exercent leurs activités dans des locaux dont la Ville de Lyon est propriétaire ou locataire et qu'elle met à disposition gratuitement.

A ce titre, les modalités d'occupation de ces locaux sont définies au sein d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de trois ans qui précise notamment la valeur de cette mise à disposition intégrée dans les documents financiers des gestionnaires.

Les associations ont été invitées à se prononcer sur les conventions qui leur ont été soumises. Les documents présentés ici sont ceux qui ont reçu leur approbation ».

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 2^e, 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations suivantes, sont approuvées :

Association gestionnaire	Nom et adresse de l'équipement
2^e arrondissement	
Association Couffin-Couffine	Equipement collectif et familial Couffin-Couffine – 1, rue Saint-François de Sales
3^e arrondissement	
Structure « Mirabilis »	40 bis, cours Richard Vitton
6^e arrondissement	
Structure « Merlin Pinpin »	19, rue Barême
7^e arrondissement	
Structure « Grain d'Orge »	134-136, grande rue de la Guillotière
8^e arrondissement	
Structure « les P'tits Gones du 8 ^e »	104, avenue Paul Santy

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL